



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

# Réunion du GT CSFPE - réforme territoriale

## 10 février 2016



**DGAFP**  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

---

Paris, le 10 février 2016

---

# Le suivi des engagements de la feuille de route d'accompagnement RH

## **Axe 1 - Un dialogue approfondi mis en place tout au long de la réforme**

Engagement 1 : renforcer le dialogue social

Engagement 2 : associer les agents à la réforme en tant que force de proposition

Engagement 3 : mettre en place un suivi particulier pour les agents susceptibles d'effectuer une mobilité

## **Axe 2 : un accompagnement individualisé et collectif des agents des services régionaux de l'Etat**

Engagement 4 : renforcer le dispositif de formation professionnelle

Engagement 5 : créer une nouvelle priorité d'affectation ou de détachement au profit des agents dont le poste est supprimé

Engagement 6 : mobiliser les bourses de l'emploi public

Engagement 7 : créer une autorisation spéciale d'absence de deux jours maximum (reconnaissance nouvelle affectation)

Engagement 8 : offrir à tout agent qui le souhaite le bénéfice d'une période d'adaptation en cas de changement d'affectation

Engagement 9 : appliquer aux agents contractuels les mesures d'accompagnement prévues pour les agents titulaires

## **Axe 3 : un traitement identique des agents quelle que soit leur appartenance ministérielle**

Engagement 10 : garantir un traitement identique des agents

Engagement 11 : améliorer l'accompagnement financier des mobilités

Engagement 12 : assurer un suivi particulier des cadres dont l'emploi fonctionnel est appelé à disparaître

## **Axe 4 : Un accompagnement particulier des cadres dans la conduite du changement**

Engagement 13 : offrir à tout agent chargé d'encadrement un dispositif d'accompagnement à la conduite du changement



# Le suivi des engagements de la feuille de route d'accompagnement RH

## Engagement 1 : renforcer le dialogue social

- Instruction de la Ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 28 avril 2015 mettant en place des instances informelles de dialogue social au niveau régional.
- En 2015, quatre réunions des instances informelles de dialogue social par région, auxquelles s'ajoutent les centaines de réunions tenues dans la totalité des services concernés (à titre d'information, 80 réunions de CT en novembre-décembre 2015 pour l'adoption des arrêtés d'organisation).
- Instruction de la Ministre du 18 janvier 2016 invitant les préfets à poursuivre au moins au cours du premier semestre les réunions de ces instances.
- En 2015, six réunions du GT CSFPE. Quatre réunions du comité national RH réunissant les préfets de région et les DRH ministériels co-présidées DGAFP-MICORE. Dix réunions du GTRH de la réforme territoriale, réunissant les sous-directeurs RH, permettant d'élaborer une doctrine interministérielle.
- Diffusion par la DGAFP des modèles types d'arrêtés de réunion conjointe des instances formelles avant et après le 1<sup>er</sup> janvier 2016.



# Le suivi des engagements de la feuille de route d'accompagnement RH

## Engagement 2 : associer les agents à la réforme en tant que force de proposition

- Instruction de la Ministre du 9 septembre 2015 invitant les préfets à produire des études d'impact RH et les ministères à produire des plans ministériels d'accompagnement RH de la réforme concertés.

## Engagement 3 : mettre en place un suivi particulier pour les agents susceptibles d'effectuer une mobilité fonctionnelle ou géographique

- Circulaire de la Ministre du 9 septembre 2015 mettant en place ce dispositif de suivi.
- Par ailleurs, 16 déplacements de la DSAF des SPM, du MI et de la DGAFP dans tous les SGAR des régions fusionnées afin d'informer directement les agents sur les dispositifs d'accompagnement RH de la réforme.
- Formation des conseillers mobilité-carrière ministériels et des PFRH organisée par la DGAFP en septembre 2015.
- Accompagnement, par la DGAFP, des ministères déployant leurs réseaux. Diffusion en février 2016 du guide sur le conseil en mobilité-carrière et l'accompagnement personnalisé des agents dans les services de l'Etat et du répertoire présentant les réseaux ministériels d'accompagnement personnalisé des agents.
- Diffusion au sein des réseaux, en novembre 2015, d'un annuaire des 300 personnes chargées de l'accompagnement individuel des agents.
- Mobilisation spécifique du réseau des PFRH.
- Organisation le 29 février 2016 d'un séminaire d'information des acteurs RH.



## Engagement 4 : renforcer le dispositif de formation professionnelle

- Réalisation d'un guide pratique relatif à l'organisation, aux acteurs et aux outils de la formation professionnelle dans la fonction publique de l'État et intégration dans le guide sur le conseil en mobilité-carrière et l'accompagnement personnalisé des agents dans les services de l'État.
- Publication, le 5 novembre 2015, de la circulaire fonction publique relative aux priorités interministérielles de formation. Les IRA ont vu leur budget abondé en fin d'année 2015 pour soutenir ces formations.
- Réalisation des plans d'accompagnement RH par les ministères sur la base de l'instruction de la Ministre du 9 septembre 2015 et en lien avec les études d'impact territoriales.

Les actions d'accompagnement présentées concernent en particulier :

- ⇒ L'information et l'accompagnement individualisé des agents
- ⇒ L'accompagnement financier de la mobilité
- ⇒ La formation et le développement des compétences
- ⇒ L'appui à l'encadrement dans la conduite du changement
- ⇒ L'accompagnement des nouvelles organisations du travail
- ⇒ La prévention des risques professionnels
- ⇒ Le dialogue social tout au long de la réforme



# Le suivi des engagements de la feuille de route d'accompagnement RH

## Engagement 5 : créer une nouvelle priorité d'affectation ou de détachement au profit des agents dont le poste est supprimé

- Cf. calendrier de l'examen du PJJ « déontologie » par la commission mixte paritaire au Parlement.

## Engagement 6 : mobiliser les bourses de l'emploi public

- Mise en production d'une nouvelle bourse interministérielle de l'emploi public : marché notifié le 10 novembre 2015. Lancement des travaux interministériels de paramétrage le 3 décembre 2015, réunions des ateliers à raison d'un atelier par semaine jusque fin janvier 2016. Recette prévue le 15 février 2016.
- La bourse interministérielle de l'emploi public sera opérationnelle début avril 2016. Elle a donné lieu à un travail approfondi de paramétrage en lien avec les ministères.

## Engagement 7 : créer une autorisation spéciale d'absence de deux jours maximum pour la reconnaissance de l'environnement de la nouvelle affectation

- Instruction de la Ministre du 4 janvier 2016

# Le suivi des engagements de la feuille de route d'accompagnement RH

## Engagement 8 : offrir à tout agent qui le souhaite le bénéfice d'une période d'adaptation en cas de changement d'affectation

- Instruction de la Ministre du 4 janvier 2016

## Engagement 9 : appliquer aux agents contractuels les mesures d'accompagnement prévues pour les agents titulaires

- Ces éléments sont prévus par les textes et rappelés dans la foire aux questions sur l'accompagnement RH des agents diffusée en janvier 2016 (30 questions-réponses réalisées en complément d'une première foire aux questions diffusée dès le début de la réforme).

## Engagement 10 : garantir un traitement identique des agents

- Mise en place du fonds en loi de finances pour 2016, doté de plus de 11 M€.
- Diffusion d'une fiche précisant les éléments de demande de la PARRE et de l'IDV établie conjointement par la DGAFP, la MICORE, la DB et la DGFIP, en février 2016.
- Diffusion, en annexe de la foire aux questions, de la fiche relative au pré-positionnement des agents.

# Le suivi des engagements de la feuille de route d'accompagnement RH

## Engagement 11 : améliorer l'accompagnement financier des mobilités

- Décret et arrêté du 4 septembre 2015
- Arrêté interministériel listant les services éligibles PARRE, le 23 décembre 2015
- Précisions complémentaires dans la foire aux questions diffusée en janvier 2016

## Engagement 12 : assurer un suivi particulier des cadres dont l'emploi fonctionnel est appelé à disparaître

- Décrets du 31 juillet et du 20 août 2015.
- Publication en février 2016 des circulaires précisant les conditions de mise en œuvre des dispositifs.

## Engagement 13 : offrir à tout agent chargé d'encadrement un dispositif d'accompagnement à la conduite du changement

- Rencontres EMRH à Paris et en région en novembre 2015 réunissant au total près d'un millier d'agents.
- Signature, en février 2016, d'une convention mettant en place des ateliers de co-développement.